



Vente d'un bien immobilier

Par **degir9213**, le **05/10/2011** à **21:02**

Bonjour,
puis-je vendre un bien immobilier un an et demi avant la fin du bail ?

Par **mimi493**, le **05/10/2011** à **23:54**

oui, vous le vendez alors occupé, le nouveau propriétaire est le nouveau bailleur. Dans ce type de cas, comptez un prix de vente au moins inférieur à 30%

Par **degir9213**, le **06/10/2011** à **06:50**

je n'ai donc pas le droit de vendre ce bien à une autre personne que le bailleur

Par **cocotte1003**, le **06/10/2011** à **12:49**

Bonjour, vous pouvez déjà demander à votre locataire s'il serait intéressé par l'achat du logement. sinon vous devez vendre avec le locataire à une personne qui continuera à le louer à votre locataire jusqu'à la fin des 3 ans du bail que vous avez signé. Si vous voulez vendre vide (sans locataire) pour en obtenir un prix plus élevé, il faut attendre la fin des 3 ans en ayant envoyé au part avant (6 mois avant) une LRAR de congé pour vendre, cordialement